

SEANCE DU MARDI 07 JUILLET 2020

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

Présents ou représentés : 15

Votants : 15

L'An Deux Mille vingt

le sept juillet,

le Conseil Municipal de la Commune d'AUBIAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de séance

sous la présidence de M. CAUSSE Jean-Marc, Maire

Date de la convocation : 30 juin 2020

Etaient présents : CAUSSE Jean-Marc, GONANO Daniel, FILLOL Isabelle, CABROL Jean-Luc, LARTIGOU Marie Adjoint, CHARTREUR Viviane, HUGUET Jean-Jacques, LAURENT Françoise, MAZERES Sandrine, ROUILLES Georgette, SCHMITTLIN Stéphane, ORHANT Cédric, BERTON Jean-Marie, POLI Jean-Luc

Procurations : M. MARRAUD Fabrice a donné pouvoir à Mme FILLOL Isabelle

Secrétaire de séance : Mr Jean-Luc CABROL

La séance a été ouverte sous la présidence de M CAUSSE Jean-Marc, Maire qui rappelle les règles sanitaires en vigueur pour le déroulement de la séance.

Le compte-rendu de la réunion du 23 juin sera envoyé ultérieurement pour approbation à la prochaine réunion du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Présentation et vote du budget primitif 2020
- Attribution des délégations
- Mise en place des commissions communales
- Arrêtés municipaux et préfectoraux
- Questions diverses
- Vote du projet d'aménagement du bâtiment communal 1, place de Galard
- Préparation du bulletin municipal (arrêté entretien des terrains à proximité des maisons)
- Représentativité aux commissions d'Agglo Agen
- Concours départemental des villages fleuris

1) Présentation du budget primitif 2020 par M. CABROL :

Le budget a été présenté à la commission des finances et transmis à la trésorerie qui n'a pas fait d'observations en retour.

Le budget sera présenté à l'écran, en apportant les précisions demandées lors de la commission des finances.

Les dépenses et recettes de fonctionnement seront présentées par article.

Les dépenses et recettes d'investissement seront présentées par opération.

Les dépenses d'investissement proposées concernent l'ensemble des projets sur la totalité du mandat et seront engagées à condition d'avoir les subventions correspondantes. Le budget propose un emprunt d'équilibre pour l'ensemble des opérations.

C'est la première fois que le budget est aussi important mais il est équilibré. Il faudra être très vigilant dans l'engagement des dépenses.

M. Cabrol et M. le Maire ayant apporté les précisions demandées, le vote du budget primitif est proposé au vote.

Le budget de fonctionnement est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

En ce qui concerne les subventions, il est rappelé la règle d'attribution à savoir 10 € pour les associations, 15 € pour les associations départementales, 75 € ou plus pour les associations locales.

La liste proposée des subventions est approuvée (Mme Lartigou et M. Schmittlin ne participent pas au vote étant concernés directement par l'organisation de ces associations.)

Le budget d'investissement est approuvé par 14 voix POUR, 01 abstention (M.Poli).

2) Jurés d'Assises

Le tirage au sort des jurés d'assises a eu lieu à Colayrac, le lundi 29 juin 2020

Les personnes retenues sont les suivantes : Jean Marie BOYER et Amélie GUILLAUME.

3) Concours du Conseil départemental

Mme ROUILLES présente le budget participatif citoyen créé par le Département. Cela concerne les associations qui dans un premier temps ont déposé des idées (628 idées présentées / 406 idées retenues) et sont classées par thématique. Ces projets doivent désormais être validés en vote par la population.

3 associations d'Aubiach ont déposé une idée qui a été validé en projet /

- « Il va y avoir du sport à l'école d'Aubiach » déposé par l'APE d'Aubiach pour l'achat de matériel de sport et de gymnastique (budget 5742 €),

- « De la mobilité pour les sports et loisirs d'Aubiach » déposé par l'Entente Sportive du Bruilhois pour l'achat d'un minibus pour transporter les équipes du club sur les lieux d'entraînement mais aussi les élèves de l'école d'Aubiach pour des sorties à thèmes (budget 26 536 €),

- « Passerelles sur le ruisseau de Samazan à Aubiach et du Brimont à Laplume » présenté par l'Association des Cavaliers Randonneurs du Bruilhois (budget 14 881 €)

Chaque citoyen aura la possibilité de voter soit sur internet, soit en mairie par le dépôt d'un bulletin de vote qui doit comprendre obligatoirement 3 projets par ordre de préférence. Les enfants entre 11 et 15 ans pourront voter en présentant une autorisation parentale. Une liste d'émargement sera tenue en mairie.

Les votes devront être faits entre le 1^{er} juillet et le 4 septembre. Le dépouillement et l'annonce des candidats sont prévus le 16 septembre. Un seul projet par canton sera retenu.

4) Attribution des délégations

Certaines délégations nécessitant la désignation de 2 titulaires et 2 suppléants, il est demandé de voter de nouveau pour les délégations suivantes pour lesquelles un seul délégué titulaire et suppléant avaient été désignés :

4-1) Désignation des délégués du SIVU Val de Baise Garonne

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de désigner 2 membres délégués titulaires et 2 suppléants au lieu de 1 délégué désigné précédemment et comme prévu lors de la réunion du conseil municipal du 23 juin 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, pour le SIVU Val de Baise Garonne :

- Délégués titulaires : Madame Françoise LAURENT
Madame Viviane CHARTRER

- Délégués suppléants : Monsieur Cédric ORHANT
Madame Sandrine MAZERES

4-2) Renouvellement des délégués des communes adhérentes au S.I.T.E. (Syndicat Intercommunal de Transports d'Elèves d'Agen-Sud)

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de désigner 2 membres délégués titulaires et 2 suppléants au lieu de 1 délégué désigné précédemment et comme prévu lors de la réunion du conseil municipal du 23 juin 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne, pour le SITE AGEN SUD :

- Délégués titulaires :
 - Madame Françoise LAURENT
 - Madame Viviane CHARTRER

- Délégués suppléants :
 - Monsieur Cédric ORHANT
 - Madame Sandrine MAZERES

5) Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune. La CCID est composée de 7 membres :

Le maire ou l'adjoint délégué est le président ;

Les 6 commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ; avoir au moins 18 ans ; jouir de leurs droits civils ; être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ; être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Les commissaires (6) ainsi que leurs suppléants (6) sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, proposée par le conseil municipal : donc 24 noms pour les communes de moins de 2000 habitants

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal. Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Monsieur le Maire propose une liste de 24 noms, à modifier si besoin. M. Poli se porte candidat. Monsieur le Maire demande à M. Poli d'enlever un nom sur la liste qu'il soumet pour y intégrer le sien. M. Poli précise qu'il ne souhaite pas le faire. M. le Maire n'est pas favorable à modifier la liste proposée et souhaite donc soumettre au vote à bulletin secret l'intégration de M. Poli.

Le Conseil Municipal, après en avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

DECIDE

POUR 13 voix, CONTRE 2 voix :

► de retenir la liste de 24 noms suivants dans les conditions prévues à l'article 1650-1 du Code Général des Impôts :

NOM	PRENOM
GONANO	DANIEL
FILLOL	ISABELLE
CABROL	JEAN-LUC
LARTIGOU	MARIE
SCHMITTLIN	STEPHANE
CHARTRER	VIVIANE
HUGUET	JEAN-JACQUES
CAMPESAN	JEAN-PIERRE
FERRARI	HUBERT
PLAGNES	MICHEL
LABARBE	DANIEL
BEAUMONT	ISABELLE
AZAIS	NARCISSE
CAUBET	JEAN-JACQUES
DEBILLE	SOPHIE
STERVINO	JEAN-MARIE
BOYER	JEAN-MARIE
SAVIDAN	LOIC
RENAUD	BERNARD
SCHMITTLIN	ROLAND
GRAFEILLE	JULIEN
BOUTRY	PHILIPPE
DE VENCA	PIERRE
VASSAL	JEAN-CLAUDE

6) Commission Inter Communale des Impôts Directs (C.I.I.D.) (un seul représentant)

M. GONANO se porte seul candidat. Le vote à bulletin secret n'ayant pas été demandé, il est voté à main levée.

La candidature de M. Gonano est approuvée par 14 voix POUR, 1 abstention (M. Poli).

7) Commission communale du Personnel

Le Maire Jean Marc CAUSSE et les adjoints :

- Daniel GONANO
- Isabelle FILLOL
- Jean Luc CABROL
- Marie LARTIGOU

Le vote à bulletin secret n'ayant pas été demandé, la liste ci-dessus est approuvée à l'unanimité.

8) Avancement de grade concernant Eric Bernies

Cet agent a été proposé pour passer d'adjoint technique territorial à adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe au 26 juin 2020.

9) Fonds de concours pour l'installation de réseaux électriques (éclairage public) avec l'Agglomération d'Agen

M. le Maire présente ce fonds de concours concernant les trois projets suivants :

ADRESSE	TYPLOGIE VOIE	TAUX % APPLICABLE (selon délib 37B de 11 juin 2015)	MONTANT SOLUTION BASE HT	PARTICIPATION FORFAITAIRE 10% (F)	DESIGNAT° PLUS-VALUE (PV)	MONTANT PLUS-VALUE (PV)	TOTAL FONDS DE CONCOURS (F+PV)	OBS
3 685.Impasse Aurion	URBAIN	10%	3 705.00 €	370.50 €	NEANT	€	370.50 €	NEANT
Rue du cimetière	URBAIN	10%	25 854.00	2 585.40 €	NEANT	€	2 585.40 €	NEANT
Parking	URBAIN	10%	7 295.96 €	729.60	NEANT	€	729.60 €	NEANT
TOTAL A FACTURER							3 685.50 €	

La part communale représente 10 % du montant des travaux.

M. Poli demande pour quelle raison on continue à faire de l'éclairage alimenté par un câble électrique alors qu'il y a la possibilité d'installer du photovoltaïque.

M. le Maire explique que les 2 techniques sont possibles.

Si la longueur de pose de réseau d'alimentation électrique est importante, il ne faut pas hésiter à faire du photovoltaïque. Cependant, le mât et l'alimentation photovoltaïque sont plus chers à comparer avec le coût d'un candélabre traditionnel.

Mme Fillol souligne que le photovoltaïque n'est pas très esthétique et qu'il n'est pas possible de prévoir la détection de passage.

M. Poli rappelle qu'il faudrait revoir l'éclairage de nuit dans certains endroits.

M. le Maire précise que cela a déjà commencé et il est favorable pour la poursuite de la pose d'horloge dans certains secteurs. Cet objectif, déjà initié, doit se faire progressivement.

M. Le Maire propose de passer au vote sur le versement de la part communale pour les trois projets ci-dessus.

Le vote à bulletin secret n'ayant pas été demandé, la liste ci-dessus est approuvée à main levée par 14 voix POUR, 1 abstention (M. Berton).

10) OTI Destination Agen

M. le Maire rappelle que l'Accueil Touristique d'Aubiac est ouvert au public du jeudi au samedi de 15 h à 18 h.

Mme Lartigou informe que des personnes habitants près de l'église se sont proposées pour ouvrir l'église en son absence. Un jour, il a été constaté que l'église avait été ouverte et non refermée. Mme Duvovray se propose pour faire des visites. M. le Maire suggère qu'une visite guidée soit proposée aux membres du conseil municipal.

Mme Lartigou présente ensuite les affiches envoyées par le Conseil départemental qui sont à afficher dans le village. Félicitations au Conseil départemental pour ces très belles affiches.

M. Poli pose une question qu'il a déjà posée sur le nombre de jeux de clés. Mme Lartigou répond qu'il y a trois jeux de clés. M. Poli constate qu'il y a sûrement un jeu de clés dans la nature et qu'il faudrait voir avec la paroisse.

11) Présentation du nouveau directeur de l'école

M. Bruno Mairet vient du Passage et aura en charge la classe de Petite et Moyenne Section. Il est prévu 113 élèves à la rentrée (au lieu de 108 l'année précédente).

Les 5 classes sont maintenues. 17 CM2 partiront au collège en septembre 2021 sans connaître les élèves qui arriveront.

Actuellement, le ménage est effectué par le personnel communal

12) Fibre optique

Le projet est présenté par Mme Fillol.

LGN um amène la fibre sur le secteur de Monplaisir. Pour ce qui est de la zone de Ségougnac, Ponche, Lauilleron, la commercialisation devrait démarrer au mois d'août.

Une réunion publique est prévue le 27 juillet 2020.

13) Matinée à thème : fleurissement présentée par Mme CHARTRE.

Le courrier d'inscription vient d'arriver. La mairie va s'inscrire. Des fleurs et du paillage ont été mis en place samedi dernier.

Le passage du jury est prévu fin août-début septembre. Il est possible d'inscrire des particuliers qui présenteront un fleurissement exceptionnel à voir de la route. M. Gonano fera des photos. La remise des prix est fixée le 19 novembre.

L'inscription de la commune à cette participation est approuvée à l'unanimité

14) Débroussaillage

M. le Maire fait lecture du courrier reçu de la Préfecture rappelant les règles en matière de débroussaillage et invitant à une certaine vigilance.

15) Arrêté municipal et site WEB communal

M. le Maire fait lecture du courriel de M. Berton

- Sur le point concernant l'Arrêté municipal : M. le Maire rappelle les différents arrêtés existants (ministériel, préfectoral, conseil départemental, conseil régional, municipal ou d'un Président d'Etablissement Public) et la définition d'un arrêté municipal. Il précise le contenu des arrêtés du 5 juin 2008. Ces arrêtés concernent aussi bien le respect de la vitesse, la signalisation routière, les règles en matière de nuisance sonore et de feux de végétaux. M. Berton remercie de mettre ce courrier à la connaissance des conseillers mais n'a pas aimé entendre les réactions lors du dernier conseil municipal. Le rappel qui vient d'être fait semble de bon augure.

M. le Maire rappelle qu'il est parfois difficile d'intervenir au bon moment avec un risque de se faire renverser en essayant d'interdire le passage à un véhicule non autorisé. La signalétique en place et les arrêtés déjà existants permettent des verbalisations déjà faites à Aubiac mais peu se font attraper.

En application des arrêtés de 2008, le maire est déjà intervenu pour faire arrêter les nuisances. Le maire n'est pas habilité à verbaliser directement mais la loi est en train d'évoluer. Sinon, il faut faire intervenir la gendarmerie.

Il faudrait lister les nuisances. On peut mettre à l'étude ces différents points qui feront l'objet d'arrêtés dans le cadre d'une réunion de travail.

16) Alignement chemin du Réchou (dossier Ducomet, Pesey, Guitard, Bories)

Le bornage avant 2013 a été effectué en présence d'un membre de la commune et de la communauté de communes. Il a été prévu un alignement de la rue. Cette précision a été transmise au notaire chargé de la vente. C'est un problème privé de la responsabilité du notaire. Il s'agit d'une précision sur l'acte pour prévenir l'acquéreur que cet espace peut être acheté par la commune. Alignement ne veut pas dire achat. Si la commune décide d'améliorer la voirie, les propriétaires devront reculer leur clôture. Le notaire a reconnu l'erreur notariale. Le propriétaire peut se retourner contre son notaire.

Prochains rendez-vous

Un conseil communautaire est prévu le 16 juillet (installation du conseil, nomination des Vices Présidents, délégations...)

Séminaire financier des maires de l'Agglomération. Il faut s'attendre à ce que les dotations attribuées aux agglomérations et aux communes soient en baisse dans les prochaines années.

Prochain conseil municipal envisagé fin juillet 2020 avec à l'ordre du jour notamment la représentativité aux commissions communautaires.

Réunion publique relative à l'information sur la fibre optique le 27 juillet 2020

Prochain bulletin municipal pour la rentrée avec les nouvelles commissions.

TOUR DE TABLE

M. GONANO apporte quelques précisions pour la rentrée.

-Ste Colombe passe à quatre jours d'école. Cela entraîne un changement pour le centre aéré. Les enfants d'Aubiac seront dirigés le mercredi vers Ste Colombe.

-le chantier citoyen est déplacé à la période de Toussaint. Les jeunes Aubiacais peuvent s'inscrire à la mairie d'Aubiac.

M. ORHANT souligne la difficulté dans la réception des messages venant de la mairie. Il faudrait voir avec le CDG47. Il est précisé que la messagerie Zimbra souffre de mails bloqués.

Mme Laurent a participé aux réunions concernant les Transports. Les modalités de fonctionnement de la ligne Condom/Agen, actuellement gérée par le SIVU Val de Baïse/Garonne, vont être modifiées avant la prise en compte du service par la Région Occitanie." Une prochaine réunion est prévue en août.

M. CABROL souhaite revenir sur le mail de M. Berton concernant le site internet qui n'est pas à jour. Le site est assez ancien et il est fréquemment modifié. Toutes les mises à jour se font régulièrement mais peuvent effectivement avoir du retard.

Mme LARTIGOU revient sur les remarques faites à l'occasion du dernier conseil municipal. Elle répondait avec humour à des questions qu'elle ne trouvait pas assez directes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45